

# **ESCROCRATIE COMME OBSTACLE A L'EMERGENCE D'UN ETAT DE DROIT**

**Par le Professeur Ordinaire Abbé Louis MPALA Mbabula**

**Communication présentée au**

**COLLOQUE ORGANISE PAR L'UNIVERSITE DE LUBUMBASHI A L'OCCASION**

**DU 7<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE**

**DU 4 AU 5 AVRIL 2022**

**THEME : LA COUR CONSTITUTIONNELLE COMME  
AVENEMENT DE L'ETAT DE DROIT**

**Avertissement : Nous avons voulu garder le style oral de la communication avec ses questions oratoires.**

## INTRODUCTION

Que **mes lèvres** s'ouvrent afin que ma **bouche** dise MERCI aux concepteurs et organisateurs de ce colloque !

Monsieur le Recteur,

Distingués membres du Comité de Gestion,

Messieurs les membres du Comité scientifique,

A vous les fleurs !

Que **mes yeux** se dessillent afin que je voie les merveilles de cette salle Monseigneur Tharcisse TSHIBANGU Tshishiku<sup>1</sup> !

Que **mes oreilles** ne se bouchent pas, afin que de cette cour des grands je puisse acquérir la science !

Que le Gouverneur se réjouisse de voir son Alma Mater se hisser vers les Cimes pour rester **l'Université de Lubumbashi la meilleure !**

### Voici mes couleurs philosophiques :

**Titre** : *L'Escrocratie comme obstacle à l'émergence de l'Etat de droit*

**Objet matériel** : Cour constitutionnelle et Etat de droit

**Objectif formel** : Angle philosophique, **celui du pourquoi des pourquoi** il en est ainsi et non autrement.

**Question de départ** : J'entends partout parler de la Cour constitutionnelle et de l'Etat de droit, qu'en est-il au juste ?

**Question de Recherche** : Y a-t-il **Réellement un Etat de droit dans ce monde ?**

---

<sup>1</sup> Le nouvel amphithéâtre porte le nom de Mgr Tharcisse TSHIBANGU Thsishiku.

**Thèse à soutenir** : Faire croire et persister à faire croire au peuple *Démos* et au peuple *Plèthos* que l'Etat de droit existe, relève de l'escrocratie qui l'endort avec l'ESCRODIASEPINE.

**Comment le démonter ?** Par une argumentation en trois temps forts.

## 1. DE L'ESCROCRATIE<sup>2</sup>

- Là où il y a l'escroquerie, il y a un **Locuteur** et un **Interlocuteur**. Ces deux acteurs se font **confiance**.
- L'un, le Locuteur, prend parole et roule l'autre dans la farine en lui injectant l'Escrodiasépine par de beaux discours, et ce, en se disant : « **Je l'ai eu** ».
- Réveillé, l'escroqué se rend compte qu'il a été victime de sa confiance. Il se dit : « **Il verra, je l'aurais au tournant** ».
- Entre le « **Je l'ai eu** » et « **Il verra, je l'aurais au tournant** », s'installe le **règne de l'escrocratie**.
- La Pragmatique Universelle de Jürgen Habermas<sup>3</sup> avec ses quatre prétentions à la validité illustre bien l'escroquerie dans certains discours politiques.

**Intelligibilité** : presque tous les politiciens sont des tribuns : ils ont la compétence de bien s'exprimer pour bien se faire comprendre.

**Prétention de la vérité** : La compétence de dire la vérité fait souvent

---

<sup>2</sup> Tout.e chercheur.e peut lire avec intérêt l'article du feu Professeur NKOMBE Oleko, « La logique des escrocs », dans *Philosophie africaine et ordre social*. Actes de la 9<sup>ème</sup> Semaine Philosophique de Kinshasa sous le Haut Patronage de la Conférence Episcopale du Zaïre et avec le concours financier de la Fondation Konrad Adenauer du 1<sup>er</sup> au 07 décembre 1985, p.123-135. A dire vrai, nous n'avons pas exploité, pour cette communication, cet article dont nous avons pris connaissance. Au contraire, notre livre *Où est l'homme ? Essai sur l'hypocrisie*, Lubumbashi, Editions Mpala, 1992 nous a beaucoup inspiré.

<sup>3</sup> Cf. Jürgen HABERMAS, *Vérité et justification*, Paris, Gallimard, 2001 ; IDEM, *Théorie de l'agir communicationnel: rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Tome 1, Paris, Fayard, 1987 ; IDEM, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Éditions du Cerf, 1992.

défaut. Les choses ne sont pas toujours comme ils le disent. Ils préfèrent dire ce que le peuple *plèthos* et Peuples *Démós* aiment entendre.

Bref, pour que l'escroquerie réussisse, il faut y prêter les flancs.

**Exemple** : « Nitobole yote ?= que je crève l'abcès ? Tobolaaa= Crève-le ! »

Que va-t-il « **Tobola= crever ?** » :

**Prétention à la sincérité** : La pensée du locuteur ne correspond pas toujours à ses intentions. D'où il peut se dire : « Je les ai eus. Ils m'ont applaudi ».

**Prétention à la justesse** : La justesse requiert les règles sociales dont :

- ✓ Parler poliment
- ✓ Adapter son langage au niveau de l'auditoire
- ✓ Utiliser les mots à leur place en tenant compte des normes sociales et langagières.

Beaucoup de politiciens manquent la compétence de la JUSTESSE :

- ✓ Ils insultent facilement les concurrents
- ✓ Ils les caricaturent
- ✓ Ils répandent des Fake News.

Bref, souvent des politiciens sont des personnages dans la « **Pièce de Théâtre** » *LE PRINCE*, pièce écrite par Nicolas Machiavel.

Toutefois, **tout homme d'Etat** n'est pas disciple de Machiavel.

Que penser de la Cour constitutionnelle dans et sous le **ciel politique** ?

## 2. DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE :

### **Appareil étatique idéologique ou une bonne volonté découragée ?<sup>4</sup>**

- Ce qu'est la Cour constitutionnelle et ce qu'on attend d'elle, toutes les constitutions en parlent, là où elles existent.
- Que dire de la **CONSTITUTION** ?

Qui a choisi et nommé les experts pour la **CONCEVOIR** et la **REDIGER** ?

N'est-elle pas taillée sur mesure ?

Pourquoi tant de tapages médiatiques pour la faire adopter ?

Que penser de la **Cour constitutionnelle** dont cette constitution parlera ?

Que penser du choix et de la nomination de ses membres ?

Qui les choisit et sur quels critères ?

De quels horizons viennent-ils ?

**La compétence juridique** ne rime-t-elle pas avec une longue expérience parlementaire et présidentielle dont pourraient faire montre les Anciens Présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat si on les comptait parmi les membres ?

Qui en nomme le Président à voix prépondérante en cas de partage ?

Quel est le **statut ontologique et épistémologique** de son intime conviction ?

Que dire de son indépendance, de sa neutralité ?

---

<sup>4</sup> Nous avons lu avec intérêt l'article de BALINGE Kahombo, « La justice constitutionnelle en République démocratique du Congo » [en ligne] <https://www.nomos-elibrary.de/10.5771/2363-6270-2017-2-192.pdf> (page consultée le 20 mars 2022). Cet article est une recension de l'ouvrage de Jean-Pierre MAVUNGU Mvumbi-di-Ngoma, *La justice constitutionnelle en République Démocratique du Congo : aperçu sur la compétence de la Cour constitutionnelle et la procédure devant cette Haute juridiction*, Kinshasa, Editions universitaires africaines, 2017. Il a ses points de vue.

- **La cour constitutionnelle** est-elle réellement un organe **NON NORMATEUR** ?<sup>5</sup>

L'Interprétation qui fait d'elle un **PUNCTUM MATHEMATICUS** ne falsifie-t-elle pas l'Axiome d'un juge non normateur ?

Quel est le statut épistémologique des compétences implicites ?

La Cour constitutionnelle n'est-elle pas un « Gouvernement des Juges » faisant prévaloir sa propre lecture du texte **fondamental** <sup>6</sup>qui n'est pas un texte sacré ou divin ? Alors qu'on ne parle pas **d'EXEGESE** en droit, mais **d'HERMENEUTIQUE JURIDIQUE**.

- Faut-il être tenu au respect de **l'obligation de réserve** pour être privé d'émettre son point de vue sur les Arrêts de la cour constitutionnelle quand on discute dans l'Auditoire universitaire ou dans une conférence scientifique ?
- Que soupçonner quand la cour constitutionnelle se déclare Incompétente dans une affaire ? A qui se tournerait le plaignant ?

**Toutes ces questions, et tant d'autres non posées, me font voir dans quels beaux draps se trouve la cour constitutionnelle.**

**Du moins, elle sait comment elle court.**

De l'Etat de Droit, parlons-en !

---

<sup>5</sup> Cf. Eric MILLARD, «L'Etat de droit, idéologie contemporaine de la démocratie », dans *Boletín Mexicano de Derecho Comparado*, nueva serie, ano XXXVII, num.109, enero-abril de 2004, p.134-135 (111-140). Disponible sur <https://biblioteca.org.ar/libros/90961.pdf>.

<sup>6</sup> *Ibidem*

### 3. L'ETAT DE DROIT<sup>7</sup> DEVANT LE TRIBUNAL DE LA RAISON PHILOSOPHIQUE

#### DE QUEL ETAT DE DROIT S'AGIT-IL ?

- Etat de droit, avec le droit positif ?
- Etat de droit, avec le droit naturel ?
- Etat de droit, avec le droit coutumier ?
- Etat de droit, avec le droit divin ?

#### MOTS ETAT et DROIT

- Etat et droit
- S'agit-il de deux Mots de jeu ?
- S'agit-il d'un Jeu de mots ?

#### Etat de droit

- **Droit** comme complément déterminatif, et alors l'Etat appartient au Droit.
- **Droit** comme Apposition, et donc il y a un pléonisme. D'où l'Etat et Droit sont les mêmes.
- Etat et Droit, à quel terme revient la préséance ?
- Est-ce le Droit qui fonde l'Etat ou l'Etat le Droit ?
- Est-ce l'Etat qui se soumet au Droit ou le Droit à l'Etat ?
- Quel est l'**état de droit** dans cet Etat qui se voudrait être un **Etat de droit** ?

---

<sup>7</sup> Nous avons lu l'argumentaire du colloque portant sur *La dimension kantienne du concept de l'Etat de droit* proposant *Le regard croisé des juristes et des philosophes dans une optique européenne*. Bref, le colloque s'est proposé de mener une réflexion juridique et philosophique sur l'idée d' « Etat de droit », et ce « en interrogeant les liens entre cette notion et l' « Europe » Cf. « La dimension kantienne du concept de l'Etat de droit », Colloque, *Calenda*, publié le lundi 24 septembre 2018 [en ligne] <https://calenda.org/485602> (page consultée le 16 mars 2022). En outre, l'article ou le billet de Carlos-Miguel HERRERA nous a été précieux. Cf. Carlos-Miguel HERRERA, « Quelques remarques à propos de la notion de l'Etat de droit »[en ligne] [https://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1994\\_num\\_113\\_3\\_2754](https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1994_num_113_3_2754) (page consultée le 25 mars 2022).

## DANS LE MONDE QUI SE DIT CIVILISE, IL Y A UNE LISTE DES CRITÈRES DE L'ÉTAT DE DROIT<sup>8</sup>

### 1. Légalité

- primauté du droit
- respect du droit
- etc.

### 2. Sécurité juridique

- Accessibilité de la loi
- Attentes légitimes
- etc.

### 3. Prévention de l'abus de pouvoir

- décisions injustes, déraisonnables, abusives
- voies de recours claires et accessibles

### 4. Egalité devant la loi et non-discrimination

- non-discrimination
- égalité dans la loi
- égalité devant la loi

### 5. Accès à la justice

- Indépendance et impartialité
- Procès équitable

**De cette liste, on sait deviner qui sont les *ennemis* de l'Etat de Droit**

---

<sup>8</sup> Cf. COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE), *Liste des critères de l'Etat de droit*. Adoptée par la Commission de Venise à sa 106<sup>ème</sup> session plénière (Venise, 11-12 mars 2016), dans *CDL-AD (2016)007* disponible sur [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2016\)007-f](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2016)007-f) (page consultée le 23 mars 2022).

- Despotisme
- La terreur
- L'arbitraire
- Légitimation de la rébellion
- Terrorisme

## ETAT DE DROIT ET DEMOCRATIE<sup>9</sup>

- L'Etat de droit est-il garant de la Démocratie ?
- Et que signifie démocratie ?
- Quel Etat de droit est-il réellement démocratique dans ce monde?

## SOMMES-NOUS DANS UN ETAT DE DROIT DANS CE MONDE ?

- Il y a le **culte** de l'Etat de droit dans des discours des Gouvernants et le **Fétichisme** du concept Etat de droit
- Ce concept rend **certains Etats** (pensons à l'Occident collectif, y compris la Russie) « **mesure de toute légitimité** ». Ainsi utilisent-ils contre d'autres Etats
  - des instruments d'oppression
  - des Sanctions économiques
  - de l'Interversion militaire

---

<sup>9</sup> N'étant pas d'accord avec la démocratie représentative telle est pratiquée dans le monde entier, nous proposons **la démocratie prosôponiste**. Lire MPALA Mbabula, L., *Pour la démocratie prosôponiste*, préface du professeur E. Banywesize, Lubumbashi Editions Mpala, 2013 et IDEM, *Pour et contre la démocratie prosôponiste. Débat avec B. Tshibangu Kabaji, A. Kabeya Kabadile, S. Ngoy Ilunga, C. Kalumba Nsaki, M. Kayumba Cansa*, Beau Bassin, Editions Universitaires Européennes, 2020 livre traduit, en 2021, en neerlandais ( Uitgeverij Onze Kennis), en polonais ( Wydawnictwo Nasza Wiedza), en espagnol ( Edicoes Nosso Conhecimento), en italien ( Edizioni Sapienza), en anglais (Our Knowledge Publishing), en russe ( Sciencia Scrpits), en allemand ( Verlag Unser Wissen) et en portugais ( Ediciones Nuestro Conocimento). Cf <http://www.louis-mpala.com/> et <http://www.louismpala.com/>

-des Coups d'Etat

Et ces **Etats hégémoniques** stigmatisent ceux qui pensent autrement (les Présidents Laurent-Désiré Kabila et Kadhafi en ont été victimes).

**L'ETAT DE DROIT, selon nous,**

- est un **projet politique** à réaliser **SURTOUT** que la Soumission de l'Etat au droit n'est pas toujours évidente.

**D'où, nous faire croire que l'Etat se soumet toujours au droit relève de l'escrodiasépine.**

**Pourquoi ? KANT nous répond :**

« Dans un bois aussi courbe que celui dont est fait l'homme, on ne peut rien tailler de tout à fait droit »<sup>10</sup>.

- **L'ETAT DE DROIT** comme une Réalité réalisant la Démocratie est un **METARECIT**<sup>11</sup> dont la **FAILLITE** se voit dans le monde entier.

## QUE CONCLURE

- Soyons indulgents envers la Cour constitutionnelle.
- Faire croire et persister à faire croire au *peuple Plèthos* et au *peuple Démos* que l'Etat de Droit existe, relève de l'Escrocratie qui endort le *peuple Plèthos* et le *Peuple Démos* avec son **ESCRODIASEPINE**.
- **L'Etat de Droit** se veut un **projet politique** à réaliser.

---

<sup>10</sup> Emmanuel KANT, E. KANT, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, Paris, Bordas, 1998. (6<sup>ème</sup> proposition). Loin de nous le pessimisme sur la nature humaine. L'homme reste un être perfectible.

<sup>11</sup> A ce propos, on peut lire avec intérêt Jean-François LYOTARD, *La condition postmoderne*, Paris, Minuit, 1979.

**VOILÀ CE QU'IL FALLAIT DEMONTRER,  
JE VOUS REMERCIE.**